

SUIVI DE L'HIVERNAGE DE LA BECASSE DES BOIS

DANS LE PUY DE DÔME



Forêt départementale du Massif Forestier Du Bois de la COMTE **Saison 2019-2020**

Fédération départementale des chasseurs du Puy de Dôme Avril 2020

SOMMAIRE

Introduction :	3
1 Présentation du site de suivi :	6
2 Protocole de comptage :	6
3 Présentation des résultats de comptages :	7
4 Evolution des prélèvements cynégétiques :	8
5 Collecte des ailes pour le département :	8
6 Commentaires et discussion :	9
7 Annexes	11

Introduction :

Pour la première saison 2019/2020, la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy de Dôme a souhaité mettre en place en partenariat avec le Conseil Départemental, un suivi de l'hivernage de la bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) dans le massif forestier du Bois de la Comté. Cela consiste à suivre et apprécier l'hivernage de l'espèce.

Dans le cadre de son réseau de chasseurs de bécasses des bois et à l'initiative de son Président Dominique BUSSON, suite à une suggestion de Monsieur Pascal REPITON Président des Bécassiers De France (BDF), une réunion d'information s'est tenue à la maison des espaces naturels du Bois de la Comté le vendredi 29 novembre 2019 à 20h.

La Fédération a contacté son réseau de chasseurs de bécasses participant activement à la collecte des données depuis 2011/2012 dont les associations spécialisées (ADACAS, BDF et CNB).

Une vingtaine de personnes ont assisté à la réunion d'information présentant l'organisation du suivi d'hivernage de la bécasse en forêt de la Comté. Lors de cette réunion, les dates suivantes ont été retenues : les vendredis matin du 20 décembre 2019, du 17 janvier 2020 et du 14 février 2020.

Le protocole utilisé s'appuie sur la technique de dénombrement par comptages au chien d'arrêt développée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Les trois comptages seront ainsi réalisés chaque hiver sur le massif.

Ce suivi doit permettre d'obtenir des informations sur l'hivernage de la bécasse dans le département du Puy de Dôme. Sur le long terme, il devrait permettre la mise en évidence de l'effet positif de la mise en réserve de sites pour l'espèce (effet « réserve »).

D'autre part, au cours d'une même saison, le suivi simultané de plusieurs sites répartis en différents endroits du département pourrait nous renseigner sur la répartition globale des bécasses. Ainsi, nous disposerions de données primordiales pour la gestion de l'espèce notamment en cas de vague de froid (concentration des oiseaux sur certains sites favorables à leur alimentation).

La connaissance de la répartition des oiseaux pourrait nous aider à proposer à terme, des mesures de gestion sylvicole visant à augmenter les potentialités d'accueil des milieux forestiers.

Enfin, le suivi de l'hivernage a également pour objectif de fédérer les bécassiers autour de la valorisation de la chasse de l'oiseau tout en gérant la biodiversité de ces milieux naturels.

Le rapport présente les résultats de comptages bécasses effectués au cours de la saison cynégétique 2019-2020 sur le premier massif forestier suivi dans le Puy de Dôme.

Forêt de la Comté Périmètre de l'ENS 2020 Site de Suivi Bécasse des bois



1 Présentation du site de suivi :

La Fédération Départementale des Chasseurs du Puy de Dôme bénéficie, par l'intermédiaire du Conseil Départemental, d'un site pour suivre l'hivernage de la bécasse des bois.

La forêt départementale de la Comté, propriété du département du Puy de Dôme, totalise une superficie de 613 ha et est localisée au sud-est de Clermont-Ferrand sur les communes de Pignols, Sallèdes et Vic-le-Comte.

La forêt est située à une altitude variant de 615 mètres à 815 mètres en son point culminant. La Fédération des Chasseurs assure, avec les professionnels du Conseil Départemental, le suivi de la bécasse des bois sur le périmètre de l'ENS (Espace Naturel Sensible) depuis décembre 2019.

En terme de suivi de l'hivernage de la bécasse des bois, le massif forestier présente des atouts majeurs car il est :

- Situé dans la plaine d'Auvergne à proximité de la rivière Allier suffisamment accueillant pour l'hivernage de l'espèce.
- Classé en ENS et « réserve de chasse » sur une superficie de plus de 600 d'hectares.
- Varié en peuplements et essences forestières, la forêt est la plus grande chênaie d'Auvergne (taillis simple, taillis sous futaie, futaie de feuillus et de résineux).

Une convention a été rédigée entre la Fédération et le Conseil Départemental afin de transmettre les données sur toutes les espèces observées lors des suivis.

2 Protocole de comptage :

Le protocole de comptage retenu pour ce suivi s'appuie sur celui développé par l'OFB en forêt domaniale de Pont-Calleck dans le Morbihan, entre 2003 et 2005, dans le cadre de la mise au point d'une méthode de calcul d'un Indice Cynégétique d'Abondance (ICA). Ce protocole a été mis en application en 2006 dans les Côtes d'Armor sur 3 massifs suivis.

Les recensements qui y ont été réalisés à l'aide de chiens d'arrêt sur des bécasses équipées d'émetteurs radio ont permis de mettre en évidence une grande stabilité dans la proportion des oiseaux levés par rapport aux oiseaux effectivement présents sur site.

Ainsi, entre 25 et 30 % des bécasses présentes sur le terrain semblent être observées lors des comptages aux chiens d'arrêt.

Chaque massif qui fait l'objet d'un suivi est divisé en secteurs de 50 ha environ (35-50 ha suivant le milieu). La délimitation de ces secteurs s'appuie sur les limites de parcelles forestières et les limites naturelles de peuplements.

La forêt a donc été divisée en 15 secteurs de comptages en prenant en compte les abords de la maison forestière de la Comté.

Les comptages sont effectués à raison de trois sorties sur chaque secteur au cours de la période d'hivernage de décembre à février (en dehors des périodes de mouvements migratoires).

Chaque secteur est prospecté dans son ensemble par un conducteur et ses deux chiens d'arrêt.

Il est le plus souvent accompagné par une autre personne qui note les observations en précisant l'heure à laquelle chaque oiseau est levé, le point d'envol et sa direction. La durée moyenne de prospection varie entre 2h30 à 3h30.

Pour cette première année, les comptages se sont déroulés avec si possible un accompagnateur. Il est d'ailleurs demandé aux accompagnateurs de rester neutre dans l'observation des oiseaux levés afin que la pression d'observation soit identique entre toutes les équipes de chiens.

Seuls les oiseaux levés estimés différents sont pointés sur un fond de carte et situés par rapport aux peuplements forestiers avec le plus de précision possible (géolocalisation). Les bécasses levées sont numérotées et les relèves sont mentionnées mais non comptabilisées.

Chaque secteur peut être prospecté par des équipes différentes lors des trois sorties. Dans la pratique, la Fédération des Chasseurs s'est efforcée de faire participer le plus grand nombre de chasseurs et l'attribution des secteurs de comptage s'est faite en concertation avec le Conseil Départementale et les participants.

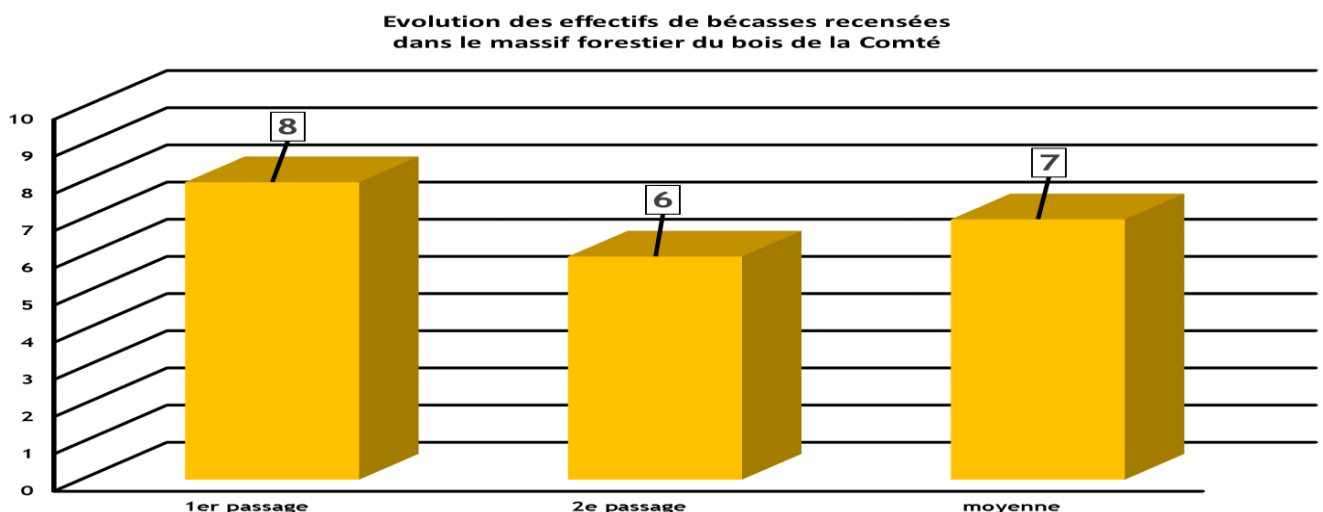
3 Présentation des résultats de comptages :

La première sortie du mois de décembre 2019 n'a pas pu être effectuée pour cause de tempête (vigilance orange).

Les secteurs n'ont pas été prospectés pour assurer le suivi mais il a été possible aux différentes équipes de prendre connaissances sur le terrain de chaque secteur, pour être opérationnel lors de la prochaine sortie du mois de janvier 2020.

En revanche, tous les secteurs de comptage ont été recensés lors des sorties de janvier et février 2020 (100% de participation). Les 2 opérations de recensement ont bénéficié de conditions météorologiques plutôt clémentes favorables à des observations fiables.

L'effectif moyen de bécasse des bois recensé par comptage au chien d'arrêt dans l'ENS (Espace Naturel Sensible) de la forêt de la Comté s'élève à 7 contacts pour la saison 2019/2020. Ce résultat correspond à une densité moyenne de 1,22 bécasses aux 100 ha (voir histogramme ci-dessous et cartes de répartition des points de comptage en annexe).



Il s'agit d'un premier résultat qui permet d'avoir un point de référence afin de classer la saison 2019/2020 par rapport à une échelle de valeur pour les prochaines saisons d'hivernage sur le massif.

4 Evolution des prélèvements cynégétiques :

Les résultats des carnets de prélèvements « bécasse » font l'objet d'une saisie informatique annuelle (logiciel « Retriever »). Cette saisie est réalisée par la Fédération Départementale des Chasseurs et actualisée durant l'été.

Pour la saison cynégétique 2018-2019, la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy de Dôme a délivré 6486 carnets bécasses contre respectivement 6822 en 2017-2018 et 6763 et 2016-2017 (tableau ci-dessous).

Bilan des carnets de prélèvements	SAISON 2011/2012	SAISON 2012/2013	SAISON 2013/2014	SAISON 2014/2015	SAISON 2015/2016	SAISON 2016/2017	SAISON 2017/2018	SAISON 2018/2019
Carnets délivrés	7571	7808	5050	6985	6931	6763	6822	6486
Carnets renvoyés	2684	1863	1800	1831	1952	2756	3061	2552
Carnets avec prélèvements	1161	643	648	714	697	711	716	656
Carnets sans prélèvement	1523	1220	1152	1117	1255	2045	2345	1868
Nombre de bécasses prélevées	5844	2551	2850	3320	3443	3508	3105	3245
Prélèvement/Chasseur	5,03	3,97	4,40	4,65	4,93	4,93	4,34	4,74
Prélèvement/Carnet délivré	0,77	0,33	0,56	0,48	0,50	0,52	0,46	0,50
Prélèvement/Carnet rendu	2,17	1,37	1,58	1,81	1,76	1,27	1,01	1,27

Au mois de septembre 2018, le taux de restitution des carnets de prélèvements s'élevait à 40% avec 2552 carnets rendus. Bien que légèrement à la baisse, ce taux de restitution ne remet pas en question la stabilité observée déjà depuis quelques années (entre 35 et 45% de retour) et permet de réaliser une première analyse des données (tableau ci-dessus).

Il est important de rappeler qu'il s'agit de prélèvements déclarés par les chasseurs adhérents à la FDC 63 et non des prélèvements réalisés dans le département du Puy de Dôme. Depuis l'instauration d'un PMA national bécasse en 2011, on peut considérer qu'il ne s'agit pas d'un tableau de chasse départemental car certains prélèvements peuvent avoir été réalisés dans d'autres départements français.

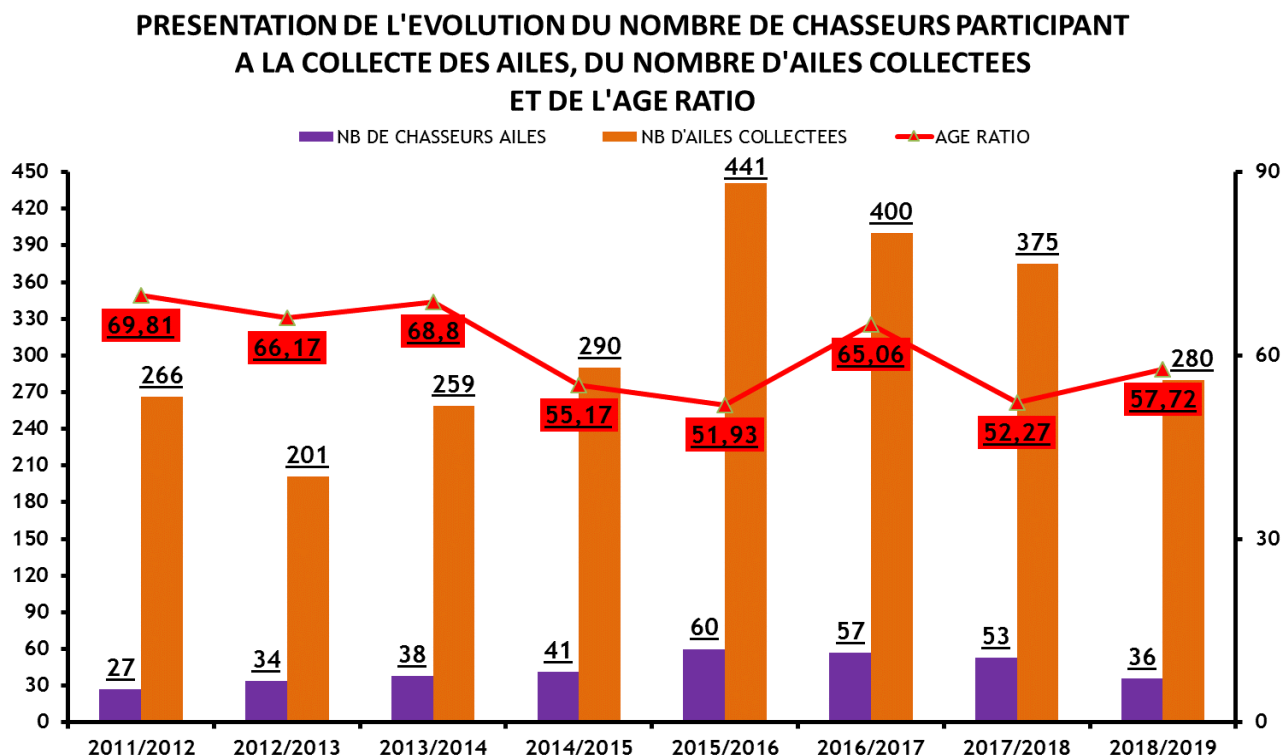
5 Collecte des ailes pour le département :

La collecte des ailes de bécasse se fait depuis 9 années consécutives dans le département du Puy de Dôme. La Fédération remercie vivement tous les chasseurs qui participent activement à cette collecte.

Une centaine de chasseurs de bécasse ont été contactés et environ quarante d'entre eux y participent régulièrement. La lecture d'ailes est effectuée par Pascal CREGU et Philippe GARLASCHI du service technique de la Fédération. Elle a pour objectifs de connaître la chronologie et la répartition spatiale des prélèvements, l'âge ratio, les pics de migration et les conditions d'hivernage des oiseaux.

Chaque année, il est enregistré un premier pic de migration début novembre. Le deuxième pic est de plus en plus tardif et intervient lors de la deuxième décade de décembre.

L'hivernage des bécasses est souvent lié aux conditions climatiques du moment (présence d'une période de gel) et il est souvent dépendant de l'hydrologie des sols dans les massifs forestiers.



6 Commentaires et discussion :

L'hivernage de la bécasse des bois dans le Puy de Dôme au cours de l'hiver 2019/2020 est similaire en beaucoup de points à l'hivernage de 2018/2019. Les similitudes sont tant au niveau de la chronologie de l'arrivée des oiseaux, des prélèvements que des conditions météorologiques.

Il se caractérise par :

- Un hivernage plutôt retardé par rapport à la normale avec un pic de migration qui n'apparaît qu'à partir de la 2^{ème} décade de décembre, étant donné les conditions météorologiques très clémentes observées en Europe sur le mois d'octobre et première décade de novembre (flash info n°1, OFB-réseau bécasse, janvier 2020).
- Une météorologie hivernale clémente dans le Puy de Dôme, sans phénomène neigeux ni de gel prolongé, ce qui explique une linéarité de l'hivernage et l'absence de vagues migratoires.

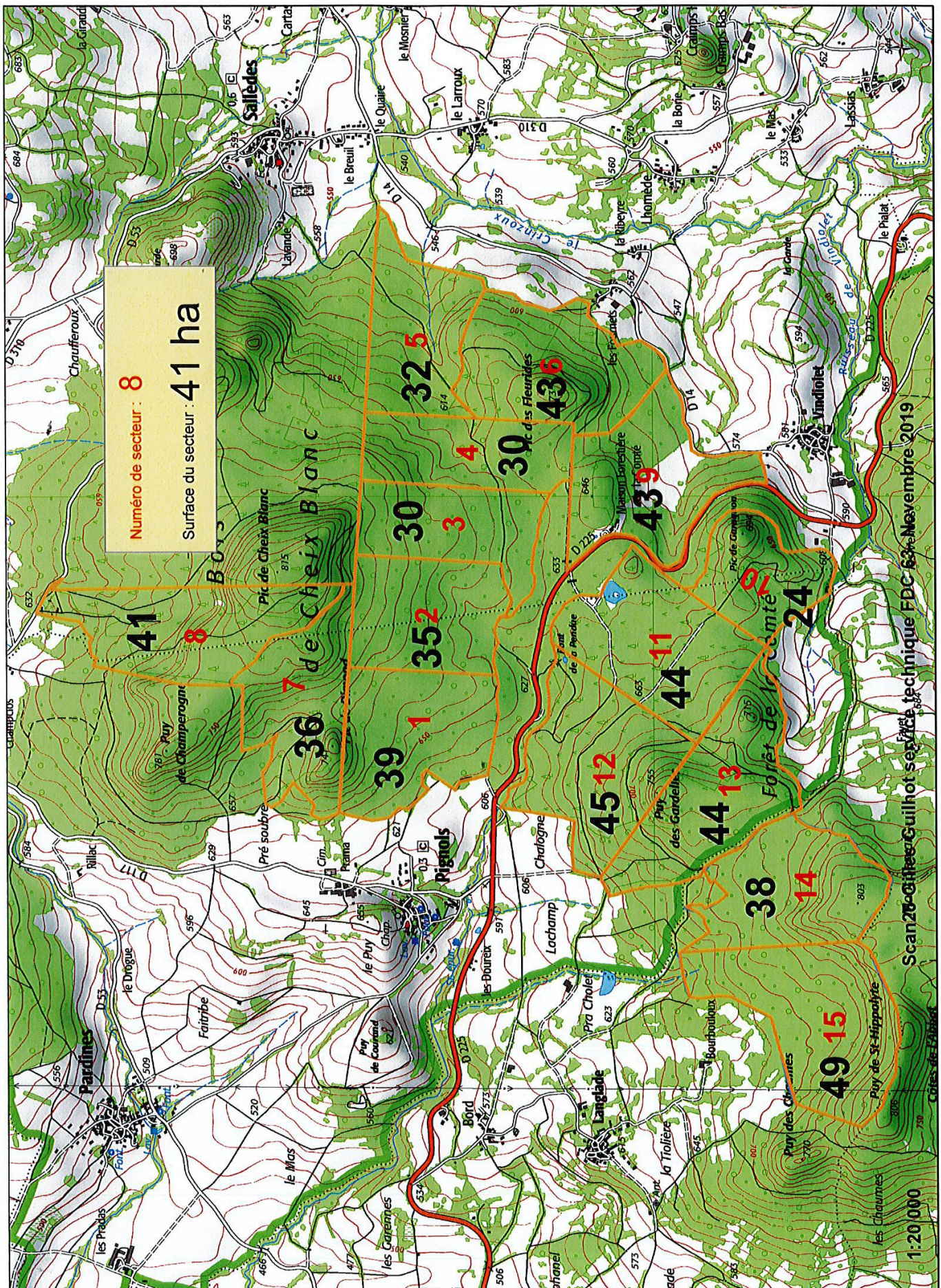
- Un tableau de chasse déclaré stable de plus 3200 oiseaux, ce qui le positionne dans la moyenne des prélèvements déclarés sur la période des 8 dernières années.
- Un niveau d'hivernage jugé plutôt faible pour cette première année de suivi sur le massif forestier du Bois de la Comté avec une moyenne de 7 bécasses levées pour une superficie recensée de 573 hectares, ce qui représente 1,22 bécasse levée au 100 ha pour 2019/2020. Ce constat est certainement dû à une douceur exceptionnelle durant l'hiver 2019/2020 avec un déficit hydrique en surface important à cette même époque.

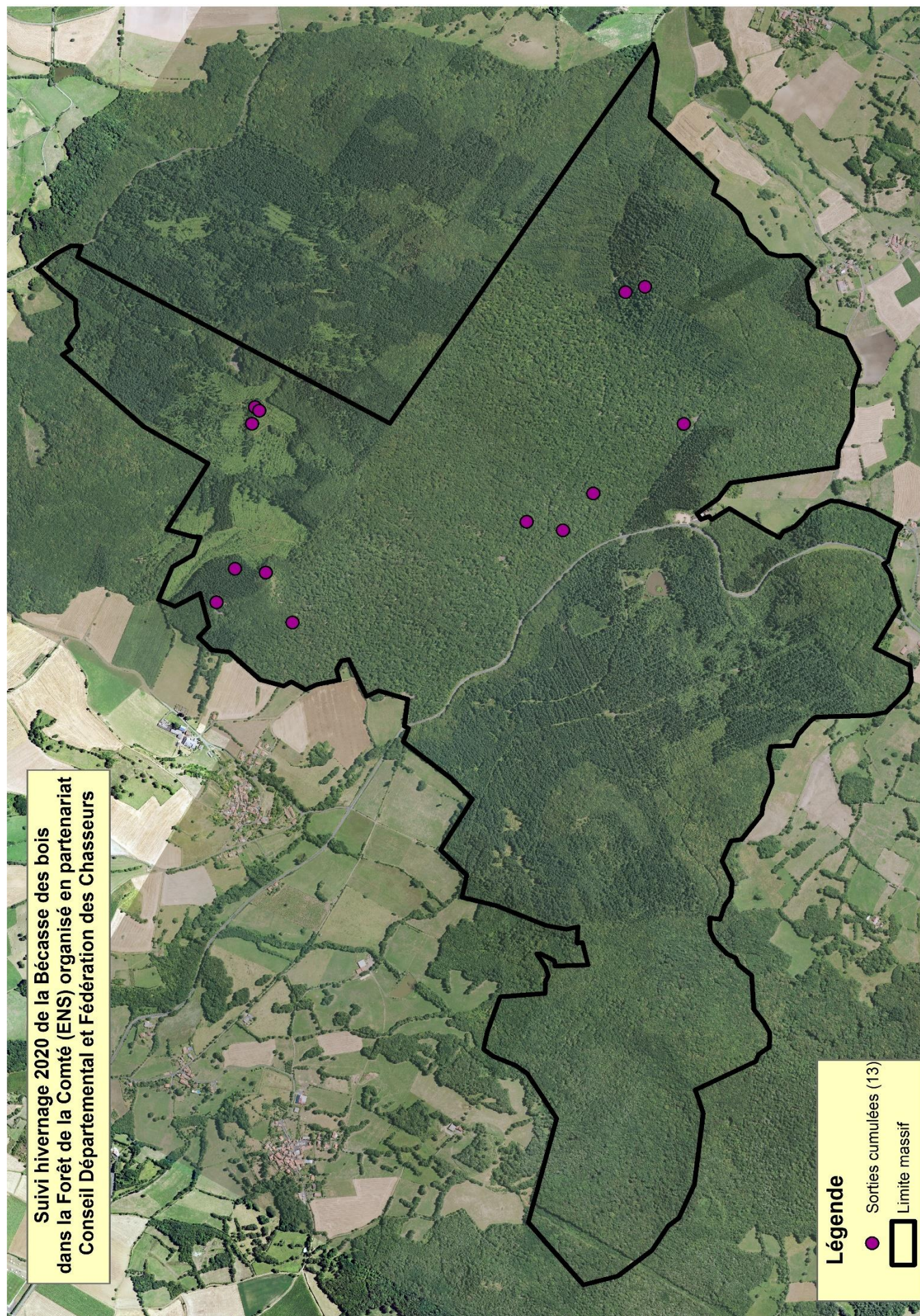
Pascal CREGU

Service Technique

ANNEXES







Suivi hivernage 2020 de la Bécasse des bois
dans la Forêt de la Comté (ENS) organisé en partenariat
Conseil Départemental et Fédération des Chasseurs

Légende

- Sortie du 17/01/20
- Sortie du 14/02/20
- Limite massif

1:17 000

Scan25-Gilles Guilhot service technique FDC 63- Mai 2020

RESULTATS DES COMPTAGES BECASSE DANS LA FORET DE LA COMTE (SAISON 2019/2020)

N° de Secteur	Surface (ha)	1er passage (20 déc 2019)	2ème passage (17 janv 2020)	3ème passage (14 fév 2020)	Moyenne	Densité moyenne (moy.Béc./100ha)	2ème passage AUTRES ESPECES	3ème passage AUTRES ESPECES
1	39	annulé	0	2	1	2,56	2 CHEVREUILS	2 CHEVREUILS
2	35	annulé	1	0	0,5	1,43	RAS	RAS
3	30	annulé	1	1	1	3,33	2 CHEVREUILS	RAS
4	30	annulé	1	0	0,5	1,67	1 CHEVREUIL	RAS
5	32	annulé	0	0	0	0,00	1 CHEVREUIL + 1 LIEVRE	1 LIEVRE
6	43	annulé	1	1	1	2,33	2 CHEVREUILS	1 LIEVRE
7	36	annulé	3	0	1,5	4,17	RAS	RAS
8	41	annulé	1	2	1,5	3,66	2 SANGLIERS	RAS
9	43	annulé	0	0	0	0,00	1 CHEVREUIL	1 CHEVREUIL (brocard)
10	24	annulé	0	0	0	0,00	RAS	RAS
11	44	annulé	0	0	0	0,00	RAS	RAS
12	45	annulé	0	0	0	0,00	5 CHEVREUILS	2 CHEVREUILS (2 brocards)
13	44	annulé	0	0	0	0,00	1 CHOUETTE HULOTTE	1 CHEVREUIL (brocard)
14	38	annulé	0	0	0	0,00	RAS	RAS
15	49	annulé	0	0	0	0,00	RAS	RAS
Total	573	annulé	8	6	7	1,22	14 CHEVREUILS + 2 SANGLIERS + 1 LIEVRE + 1 CHOUETTE HULOTTE	6 CHEVREUILS (1 brocard) + 2 LIEVRES

RESULTATS DES COMPTAGES BECASSE DANS LA FORET DE LA COMTE (SAISON 2019/2020)

N° de Parcelle	Surface (ha)	1er passage (20 déc 2019)	2ème passage (17 janv 2020)	3ème passage (14 fev 2020)	Moyenne	Densité moyenne (moy.Béc./100ha)
1	16	ANNULE	0	0	0	0,00
2	15	ANNULE	0	0	0	0,00
3	16	ANNULE	0	2	1	6,32
4	15	ANNULE	0	0	0	0,00
5	14	ANNULE	1	0	0,5	3,49
6	15	ANNULE	0	1	0,5	3,27
7	16	ANNULE	1	0	0,5	3,13
8	16	ANNULE	0	0	0	0,00
9	15	ANNULE	1	0	0,5	3,41
10	16	ANNULE	0	0	0	0,00
11	16	ANNULE	0	0	0	0,00
12	15	ANNULE	1	1	1	6,75
13	16	ANNULE	0	0	0	0,00
14	14	ANNULE	0	0	0	0,00
15	13	ANNULE	0	0	0	0,00
16	6	ANNULE	0	0	0	0,00
17	12	ANNULE	0	0	0	0,00
18	17	ANNULE	0	0	0	0,00
19	16	ANNULE	0	0	0	0,00
20	17	ANNULE	0	0	0	0,00
21	18	ANNULE	0	0	0	0,00
22	16	ANNULE	0	0	0	0,00
23	17	ANNULE	0	0	0	0,00
24	16	ANNULE	0	0	0	0,00
25	15	ANNULE	0	0	0	0,00
26	13	ANNULE	0	0	0	0,00
27	15	ANNULE	0	0	0	0,00
28	16	ANNULE	0	0	0	0,00
29	11	ANNULE	0	0	0	0,00
30	15	ANNULE	0	0	0	0,00
31	13	ANNULE	0	0	0	0,00
32	13	ANNULE	0	0	0	0,00

RESULTATS DES COMPTAGES BECASSE DANS LA FORET DE LA COMTE (SAISON 2019/2020)

N° de Parcelle	Surface (ha)	1er passage (20 déc 2019)	2ème passage (17 janv 2020)	3ème passage (14 fev 2020)	Moyenne	Densité moyenne (moy.Béc./100ha)
33	12	ANNULE	0	0	0	0,00
34	11	ANNULE	0	0	0	0,00
35	12	ANNULE	0	0	0	0,00
36	16	ANNULE	0	0	0	0,00
37	4	ANNULE	PARCELLE NON SUIVIE	PARCELLE NON SUIVIE	0	0,00
38	4	ANNULE	PARCELLE NON SUIVIE	PARCELLE NON SUIVIE	0	0,00
39	2	ANNULE	PARCELLE NON SUIVIE	PARCELLE NON SUIVIE	0	0,00
40	13	ANNULE	0	0	0	0,00
41	13	ANNULE	0	0	0	0,00
42	15	ANNULE	1	2	1,5	9,76
43	14	ANNULE	0	0	0	0,00
44	8	ANNULE	0	0	0	0,00
45	13	ANNULE	3	0	1,5	11,53
46	1	ANNULE	PARCELLE NON SUIVIE	PARCELLE NON SUIVIE	0	0,00
Total	613	ANNULE	8	6	7	1,14